

Note Lasaire n° 17

Octobre 2009



## La rentrée 2009 catastrophique pour l'emploi des jeunes

Anne-Marie Grozelier

*L'objectif de cette note est de prendre la mesure la plus exacte de la situation faite aux jeunes dans le contexte dramatique de la rentrée 2009, après un an d'une crise financière, économique et sociale qui n'a toujours pas atteint son terme.*

*A vrai dire comme souvent, les économistes et les experts portent sur la situation des diagnostics contradictoires. Le 28 août, la Tribune titrait : "un vent d'optimisme souffle sur la France ». La crise serait donc dernière nous. Les chiffres de la croissance redeviendraient positifs. Les banques renouent avec les profits, les bourses repartent... et pourtant les plans sociaux se multiplient, l'OCDE prévoit une forte montée du chômage en 2010, bref l'économie réelle continue de supprimer des emplois. Pire encore, selon l'OFCE, l'ajustement social de la crise n'aurait pas encore débuté et une très forte hausse du chômage serait à prévoir avec 800 000 pertes d'emploi dans les deux années à venir<sup>1</sup>.*

*On conçoit alors que le sort des jeunes entrant sur le marché du travail soit plus incertain que jamais. Même en dehors des périodes de crise, les jeunes qui sortent du système éducatif ont toujours eu du mal, en France, à s'insérer sur le marché du travail, et ce plus encore pour ceux qui se présentent dotés d'un faible niveau de qualification. Le risque est grand que la crise accentue encore cette tendance. Déjà le chômage des jeunes augmente deux fois plus vite que ce n'est le cas pour l'ensemble de la population. D'où l'urgence de braquer le projecteur sur cette cohorte de jeunes qui va affronter le marché du travail cet automne. Cette note se propose de brosser à grands traits le paysage et d'esquisser des analyses qui devront être approfondies et complétées.*

<sup>1</sup> Eric Heyer, OFCE, avril 2009.

## 1- LE CADRAGE GENERAL : DESTRUCTION D'EMPLOIS ET HAUSSE DU CHOMAGE

### ■ Les pertes d'emploi s'accélèrent

Les derniers chiffres sont clairs. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 s'est soldé par une perte de 187 800 emplois (contre – 106 800 au dernier trimestre de 2008). Soit, sur un an, une disparition de 342 600 emplois.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, 74 100 postes ont été supprimés, soit autant que sur l'année 2008. Sur un an, cela représente une perte de 401 300 emplois dans le secteur marchand (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale) selon l'enquête Acemo<sup>2</sup>. C'est une destruction d'emplois sans précédent.

L'industrie est particulièrement touchée. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, 53 100 postes disparaissent auxquels il faut ajouter 46 300 emplois d'intérimaires supprimés également dans l'industrie. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2009 ce sont 55 300 emplois industriels qui sont supprimés. Le tertiaire est également touché, en fait, à travers l'intérim qui s'effondre littéralement (198 000 postes perdus en un an). Comme on l'a vu, les réductions d'effectifs intérimaires sont particulièrement importantes dans l'industrie.

Effectifs	2 <sup>e</sup> trimestre 2008	2 <sup>e</sup> me trimestre 2009	Variation sur un an en nombre d'emplois
Industrie	3 652,1	3 503,1	– 134 500 (– 4,1 %)
Construction	1 489,4	1 481,3	– 8 100 (– 0,5 %)
Tertiaire	10 906,8	10 662,6	– 244 200 (– 2,2 %)
Secteurs marchands	16 048,3	15 647,0	– 401 300 (– 20,5 %)

Source : Dares Premières informations – août 2009

Effectifs intérimaires	2 <sup>e</sup> trimestre 2008	2 <sup>e</sup> me trimestre 2009	Variation sur un an en nombre d'emplois
Industrie	280 300	160 400	– 111 900
Total intérim	614 300	436 600	– 177 700

Source : Dares Premières informations – septembre 2009

Après quatre trimestres de baisse très forte et la disparition de plus de 100 000 postes, l'intérim industriel se stabilise au deuxième trimestre 2009.

<sup>2</sup> Dares, Premières informations n°33-1 août 2009

## ■ La hausse du chômage touche particulièrement les jeunes

Premier constat : toutes catégories confondues<sup>3</sup>, Pôle Emploi recense, en juillet 2009, 4.180.200 personnes inscrites soit 20% de plus qu'il y a un an. Au cours du seul mois de juillet les inscriptions ont augmenté de 6,5% (en catégorie A B et C). Le fait que les premières inscriptions augmentent de 10,5% au cours de ce seul mois donne à penser que les jeunes commencent à affluer.

La forte hausse du chômage en un an (avec plus de 500 000 demandeurs d'emploi de catégorie A par rapport à 2008) a déjà frappé prioritairement les jeunes. En juillet 2009, selon l'OCDE, près d'un jeune sur quatre parmi les actifs de moins de 25 ans (en 2008, les actifs représentaient 55% de la classe d'âge) était inscrit comme demandeur d'emploi. 455 400 jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage (soit + 33% sur un an). Les jeunes sont plus sensibles que leurs aînés aux fluctuations de la conjoncture. Le taux de chômage des actifs de 15-24 ans a crû de 5,1 points entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009 alors que, sur la même période, la hausse du chômage des adultes a été plus tardive et moins importante (+1,1 point)<sup>4</sup>.

### *Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A*

	Juillet 2008	Juillet 2009	Variation sur un an en nombre d'emplois
<b>Ensemble catégorie A</b>	2 018 300	2 535 200	+ 516 900 (+ 25,6 %)
<b>Jeunes de moins de 25 ans</b>	343 100	455 400	+ 112 300 (+ 32,7 %)

Source : Dares Premières info août 2009

## 2- L'EFFET DES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR L'EMPLOI

Il convient de distinguer d'une part, les mesures prises dans le cadre du plan de relance de l'activité qui vise la création d'emplois et, d'autre part, les mesures prises par ailleurs pour honorer les promesses électorales qui ont plutôt pour conséquence de réduire l'emploi.

### ■ Le plan de relance est censé créer des emplois

Il est encore trop tôt pour évaluer les effets du plan de relance sur la création ou le maintien de l'emploi. Quelques éléments sont disponibles. Ainsi, selon le Ministère de la relance, 23 000 logements sociaux et 7 000 logements libres auraient été financés (au 13 septembre 2009) soit l'équivalent de 36 000 emplois.

<sup>3</sup> Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

<sup>4</sup> INSEE, Note de conjoncture juin 2009.

Effet du plan de relance ? Le secteur de la construction, seul, a vu ses effectifs augmenter au 2<sup>e</sup> trimestre (+ 3 600 postes créés). En revanche, la baisse de la TVA sur les café restaurants qui devaient créer au moins 40 000 emplois ne semble pas produire les effets escomptés.

■ **D’autres mesures ont pour conséquence de réduire le volume d’emplois disponibles**

D’une part, le non remplacement de fonctionnaires a entraîné, en 2008, la suppression de 22 900 postes de fonctionnaires (en équivalent temps plein). Le Ministère du Budget a prévu, en 2009, 30 529 suppressions d’emplois et 34 250 pour 2010.

D’autre part, la loi TEPA qui encourage le recours aux heures supplémentaires a suscité au premier et au deuxième trimestre 2009 la déclaration de 165 millions d’heures supplémentaires éligibles<sup>5</sup>. D’un point de vue strictement comptable, elles correspondent à environ 36 264 équivalents temps plein (à 35h). Il s’agit certes d’une arithmétique abstraite mais elle a le mérite de donner un ordre de grandeur des emplois qui n’ont pas vu le jour. Sur un autre plan, cette incitation à faire des heures supplémentaires, contestée par les organisations syndicales, a pour effet d’accroître le clivage insider/outsider. Le travail supplémentaire étant assuré par des salariés déjà en poste.

■ **Certaines mesures de réorientation des politiques d’emploi se sont traduites par une diminution du volume des emplois aidés**

Le tableau suivant fait apparaître le resserrement sur un an de l’offre d’emplois aidés en particulier dans le secteur non marchand, au moment où l’effort inverse semblait plus judicieux.

*Evolution des emplois aidés*

<b>Entré en</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Evolution sur un an en nombre d’emplois</b>
Secteur marchand	786 000	695 000	– 91 000 (– 12 %)
Secteur non marchand	364 000	276 000	– 88 000 (– 24 %)
<b>Total emplois aidés</b>	<b>1 150 000</b>	<b>970 000</b>	<b>– 179 000 (– 15,6 %)</b>

Source : dares première info 2009 34-1

**3. L’EFFET DE CE CONTEXTE SUR LA SITUATION SPECIFIQUE DES JEUNES**

Bien sûr le chômage des jeunes est déjà, bien avant la crise actuelle, plus élevé dans les régions touchées par la désindustrialisation mais il connaît maintenant une accélération dans les régions industrielles où, notamment, l’effondrement de l’intérim a touché les jeunes de plein fouet.

<sup>5</sup> Elodie Sevin, ACOSS STAT n° 88 août 2009.

<b>Régions où la part du chômage des jeunes est particulièrement élevée</b>		
<b>Région</b>	<b>Proportion de jeunes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (de catégorie A)</b>	
Nord-Pas-de-Calais	23 %	
Picardie	22,3 %	
Normandie	21,7 et 20,5 %	

  

<b>Régions qui connaissent les plus fortes hausses du chômage des jeunes et part des jeunes dans le chômage</b>		
<b>Régions</b>	<b>Hausse du chômage (en %)</b>	<b>Part des jeunes dans le chômage (en %)</b>
Pays de Loire	+ 62,3	20,3
Franche Comté	+ 58,1	18,4
Rhône-Alpes	+ 56,7	16,9
Basse Normandie	+ 50,4	20,1

Sources : Pôle emploi, Dares.

Il convient d'avoir présent à l'esprit que cette rentrée 2009 devrait voir arriver entre 700 000 et 750 000 jeunes de 15-24 ans sur le marché du travail (749 000 jeunes se sont présentés en 2007). Parmi eux, de 80 000 à 150 000 arrivent, selon l'OCDE, chaque année sur le marché du travail sans diplôme ou sans qualification<sup>6</sup>. Quelle sera la part de ceux qui ne trouveront pas d'insertion et viendront s'ajouter aux 450 000 déjà inscrits dans les fichiers de Pôle emploi ? Le chiffrage en est difficile, mais les jeunes les moins qualifiés risquent de se retrouver sur le carreau.

En tout cas, le contexte est particulièrement défavorable aux jeunes. En effet, l'écroulement de l'intérim et de l'emploi à durée déterminée fait disparaître des modes d'insertion qui étaient devenus leur quasi unique voie d'entrée dans le monde du travail. N'oublions pas que pour 78% d'entre eux le premier emploi est temporaire. En 2007, les jeunes salariés du privé dans la tranche d'âge 15-29 ans étaient en emploi temporaire pour 33% d'entre eux, contre 14% de l'ensemble des salariés (du privé).

### ■ **L'inefficacité des dispositifs de politiques d'emploi censés favoriser l'emploi des jeunes**

Comme les chiffres du tableau page suivante le font apparaître, on constate que le nombre de jeunes entrant dans un dispositif spécifique a diminué entre 2008 et 2009, qu'il s'agisse de contrats en alternance, d'emplois aidés marchands ou d'emplois aidés dans le secteur non marchand. Ce constat est paradoxal au moment où le chômage va croissant. En effet, selon la DARES, en mars 2009, on a enregistré moins d'entrées de jeunes dans un dispositif d'emploi spécifique qu'il y a un an : 679 693 en mars 2009 contre 774 335 jeunes en 2008, soit une baisse de 12%. La diminution du nombre de jeunes entrant dans un dispositif spécifique est le résultat mécanique de la suppression de certaines mesures comme le « contrat jeune en entreprise », et l'arrivée à terme des derniers « emplois jeunes »<sup>7</sup>, alors même qu'un certain nombre de mesures nouvelles n'ont pas encore pris véritablement leur plein développement.

<sup>6</sup> En 2006, 141 000 jeunes sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme, selon le Ministère de l'Education nationale – *Repères et références statistiques – édition 2009*.

<sup>7</sup> Il s'agit du programme « nouveaux services-emplois jeunes » créé par le gouvernement Jospin en 1997.

C’est le cas de la suppression, fin 2007, du « Contrat jeunes en entreprises »<sup>8</sup>. Au début de 2008, 136 700 jeunes occupaient encore ce type d’emploi. Ils n’étaient plus que 45 982 en mars 2009.

Bref, il est clair que les mesures des plans emplois ne portent pas leurs fruits, que le volume d’emplois aidés diminue et que la majorité des entreprises ne se montrent pas plus accueillantes pour les jeunes.

Il conviendrait, pour être exhaustif, d’évoquer l’effort des Régions dans ce domaine. Le sujet est suffisamment complexe et touffu pour mériter d’être repris dans un document plus fourni.

*Les jeunes dans les mesures de politique d’emploi en mars 2009*

Type d’emplois	Jeunes 16 – 25 ans			
	Entrées cumulées janv. – mars 2009	Entrées cumulées janv. – mars 2008	Effectif estimé mars 2009	Effectif estimé mars 2008
<b>Alternance</b>				
Contrat d’apprentissage	51 597	63 955	417 016	423 323
Contrat de professionnalisation Jeunes	23 228	35 926	171 331	179 182
<b>Emplois marchands</b>				
Contrat jeunes en entreprise	0	0	45 982	118 493
Contrat initiative emploi (ancien CIE)	0	0	2 891	4 207
Nouveau CIE (entrées initiales)	3 843	2 242	9 621	2 626
Contrat d’insertion – RMA (entrées initiales)	42	105	245	282
<b>Emplois non marchands</b>				
Contrat emploi consolidé	0	0	0	29
Contrat d’accompagnement dans l’emploi (entrées initiales)	8 806	8 479	28 900	41 427
Contrat d’avenir (entrées initiales)	930	1 113	3 360	3 761
Emplois – Jeunes	166	327	347	1 005
Pacte	94	167	nd	nd
<b>Total jeunes en mesure</b>	<b>88 706</b>	<b>112 314</b>	<b>679 693</b>	<b>774 335</b>

Données France métropolitaine - Source : Dares – Tableau de bord

<sup>8</sup> Dispositif de soutien à l’emploi des jeunes en entreprise créé en 2002 pour subventionner l’embauche de jeunes peu qualifiés en CDI dans le secteur marchand à travers une prime mensuelle forfaitaire versée par l’Etat pendant 3 ans.

## ■ Les réponses du gouvernement : le plan d'urgence en faveur des jeunes et le rapport Hirsch

Le gouvernement multiplie pourtant les annonces en faveur des jeunes particulièrement touchés par la crise. Le plan d'urgence présenté par Nicolas Sarkozy en avril dernier comprend plus d'un milliard d'euros d'aides aux entreprises recrutant des jeunes de moins de 25 ans. Les entreprises embauchant des apprentis ou des jeunes en contrat de professionnalisation bénéficieront d'avantages financiers particuliers. Toute entreprise recrutant un apprenti sera exonérée de cotisation jusqu'en 2010 et percevra une prime d'Etat plus élevée. Fin juin, certaines de ces mesures ont commencé à voir le jour. Les décrets concernant les aides aux entreprises pour favoriser l'embauche d'apprentis et l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation ainsi que la prime de 3 000 euros pour l'embauche en CDI de jeunes stagiaires ont été publiés en juin. Pour l'instant, cette dernière mesure ciblée sur 50 000 jeunes n'a bénéficié qu'à 1 136 personnes. De même, sont parus les décrets concernant les « contrats d'autonomie » pour les jeunes des quartiers défavorisés, mesure qui entend remédier au taux de chômage élevé des jeunes dans ces quartiers (près de 40%) et qui est annoncée comme devant permettre à 45 000 jeunes d'accéder à l'emploi au terme de trois ans.

Les propositions élaborées par Martin Hirsch, Haut Commissaire à la jeunesse, et présentées le 23 juin dernier viennent compléter le dispositif mais elles n'ont pas encore été débattues et a fortiori mise en œuvre. L'axe central porte sur l'objectif de doubler le nombre de jeunes en alternance d'ici 2015 en se fixant l'objectif de 15% d'une classe d'âge en apprentissage à cette date. Pour y parvenir plusieurs pistes sont envisagées. On peut déplorer que l'idée d'instaurer des quotas ou un taux légal de salariés en alternance par entreprise n'ait pas été retenue. Ce d'autant plus, qu'il existe déjà des dispositions légales allant dans ce sens<sup>9</sup>.

En revanche, il sera intéressant de suivre l'effet de certaines mesures comme celle permettant d'organiser à grande échelle le tutorat entre un employé senior et un jeune ayant vocation à le remplacer à travers un « contrat de transmission intergénérationnelle »<sup>10</sup> ou celle proposant de mettre en place un système de pré-recrutement liant le jeune en formation à l'entreprise qui le forme pour une durée de 3 à 7 ans.

## 4- QUELS SONT LES JEUNES LES PLUS EXPOSES A LA CRISE

Quand on voit que même les jeunes diplômés, habituellement mieux armés, rencontrent eux aussi des difficultés pour trouver un premier emploi on mesure mieux ce qu'il en est pour les bataillons qui arrivent derrière, les moins qualifiés, sans diplôme, et tous ceux qui cumulent plusieurs handicaps, notamment les jeunes qui habitent des zones urbaines sensibles, les banlieues, mais aussi des zones rurales (cf. le Cahier Lasaire n°34 – *Ségrégation urbaine, crise des banlieues* par Joël Maurice). "Qu'ils habitent dans des cantons ruraux ou dans des ZUS, ils doivent faire face au même problème d'emploi... Un jeune rural a plus de points communs avec un jeune de ZUS que de centre ville.

<sup>9</sup> La loi du 31 mars 2006 précise : « Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, le taux de la taxe d'apprentissage due par les entreprises de deux cent cinquante salariés et plus est porté à 0,6 % lorsque le nombre moyen annuel de jeunes de moins de vingt-six ans en contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage au sein de l'entreprise au cours de l'année de référence est inférieur à un seuil. Ce seuil est égal à 1 % en 2006, 2 % en 2007 et 3 % les années suivantes, de l'effectif annuel moyen de cette même entreprise calculé dans les conditions définies à l'article L. 620-10 du code du travail. « Les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent à la taxe d'apprentissage assise sur les salaires versés à compter du 1er janvier 2006.

<sup>10</sup> Lequel assurant une indemnité de tutorat à hauteur de 25% du salaire.

Ils ont tous les deux ce même sentiment d'être exclus".<sup>11</sup> Exclusion géographique, réseaux de transports en commun moins développés, éloignement des services, parcimonie des offres d'emploi. En milieu rural, le territoire étant plus vaste, les problèmes sont les mêmes mais pour ainsi dire plus dilués. Jeunes péri-urbains et jeunes ruraux sont en fait souvent logés à la même enseigne.

La crise et le repli de l'emploi qui l'accompagne risque d'avoir pour effet d'augmenter encore l'éloignement de ces jeunes du monde du travail. Un tel phénomène les encourage à développer une sous-culture qui perçoit le travail comme un monde négatif. Le risque est aussi d'accroître chez certains la tentation d'un repli identitaire. Le danger de cette dérive serait alors qu'elle les prive des savoirs faire relationnels si importants au moment de l'embauche. Notons que sur le trajet de cette évolution, les filles sont mieux armées pour s'en sortir, ce qui explique peut-être que la sous culture adolescente des cités les traite aussi mal.

## **5- POUR UN VRAI PLAN JEUNE : COMMENT IMPLIQUER LES ENTREPRISES ?**

Depuis le gouvernement de Raymond Barre, dans les années 70, les plans jeunes se sont succédé et empilés, reprenant à n'en point finir les mêmes mesures sous des appellations plus ou moins différentes sans plus de succès et sans parvenir à modifier le comportement des entreprises.

Dans cette longue énumération, deux dispositifs se révélaient prometteurs : 1) la Mission Nouvelles qualifications lancée par Bertrand Schwartz en 1989<sup>12</sup>, liait la qualification au changement de l'organisation du travail et visait à convaincre les entreprises d'embaucher des jeunes en dépit de leur manque de qualification. Elle a été supprimée en 1993. On peut voir là le signe d'un changement de perspective qui substitue à des politiques d'emploi ciblées sur des difficultés précises telles les difficultés d'insertion des jeunes dépourvus de qualification, des mesures très générales visant les publics de manière indifférenciée ; 2) le dispositif des « emplois jeunes » créé en 1997 par le gouvernement Jospin entendait susciter la naissance de nouvelles activités et, partant, de nouveaux emplois pour les jeunes destinés à être pérennisés au terme de 5 ans d'aide. Ce programme a été supprimé en 2002.

On peut regretter que ces deux dispositifs aient été rayés d'un trait de plume. Ils étaient, chacun avec leur spécificité, porteurs d'une véritable insertion pour les jeunes. Le second augmentait le volume global de l'emploi disponible et préparait les jeunes à les occuper. Le premier permettait de donner une qualification aux jeunes en échec scolaire tout en provoquant un changement de comportement des entreprises vis à vis de l'organisation qualifiante du travail. Il y a eu ainsi des expériences très réussies dans les entreprises qui se sont engagées dans cette voie.

---

<sup>11</sup> Yves Auton, Conseil National des Missions Locales

<sup>12</sup> Après le dispositif des Missions Locales créées en 1982

■ **Le comportement des entreprises vis-à-vis des jeunes :  
élevage ou cueillette <sup>13</sup>?**

Malgré les innombrables plans gouvernementaux destinés à encourager les entreprises à embaucher des jeunes, les comportements n'ont pas vraiment changé. Une telle instabilité dans les initiatives publiques visant à venir en aide aux jeunes à la recherche de leur premier emploi, ne pouvait en effet guère amener les entreprises à s'engager dans un véritable processus d'alternance. Ce d'autant plus, que se développaient en même temps, les logiques gestionnaires de court terme. Elles n'ont donc, pour la plupart, guère ouvert leurs portes aux jeunes, sauf lorsque les pénuries de qualifications les ont amenées à former elles mêmes les jeunes pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre.

De manière générale, il est frappant de constater que, face à l'ardente obligation d'ouvrir le monde du travail aux générations montantes, l'Allemagne et la France ont des réactions opposées. Outre-Rhin, la solution est inscrite presque naturellement dans les mœurs des entreprises : chaque année celles-ci proposent des places en apprentissage, dont le nombre varie selon la conjoncture, mais le dispositif reste stable. L'essentiel des incitations publiques sont fléchées vers une démultiplication de ce dispositif. Quant aux autres mesures, elles restent périphériques par rapport à ce noyau central. En France c'est l'inverse.

L'habitude prise par de nombreuses entreprises françaises de recourir à une noria de stagiaires souvent déjà diplômés mais payés au plus juste ne saurait donner le change sur cette situation<sup>14</sup>. Seul un petit nombre d'entreprises s'engage en France sur la voie de la formation des jeunes, c'est à dire sur une stratégie de long terme à leur égard. Les chiffres sont là pour en témoigner : seuls 6 130 nouveaux contrats d'apprentissage ont été validés et 5 444 contrats de professionnalisation ont été enregistrés. Ces chiffres sont inférieurs d'un tiers à ceux de juillet 2008<sup>15</sup>. De même, depuis le début de l'année, 72 873 contrats d'apprentissage ont été conclus soit 22% de moins par rapport à l'année précédente ; quant aux contrats de professionnalisation, 48 791 l'ont été soit 37% de moins sur un an. Les entreprises se replient d'autant plus que, devant l'afflux de candidats, elles ont beau jeu d'accroître leurs exigences et contribuer ainsi à renforcer les handicaps de ces milliers de jeunes, déjà mal lotis d'être nés dans des quartiers difficiles, si éloignés de l'expérience et des valeurs propres au monde du travail tel qu'il se développe désormais.

Il faut ajouter à cela l'effet, pour ainsi dire mécanique, de certaines évolutions du travail préconisées par les modes de management actuels. Alors que la formation professionnelle et le développement des compétences sont devenus des mots d'ordre ressassés par les gestionnaires, ces derniers préconisent des formes de gestion et d'organisation qui laissent de moins en moins de place aux jeunes.

<sup>13</sup> Pour reprendre une opposition familière aux ethnologues, il s'agit de savoir si on en reste aux habitudes des sociétés primitives dont la survie dépendait des pratiques de la cueillette ou si l'on se réfère aux sociétés plus évoluées d'après la révolution néolithique, qui ont su découvrir les avantages de la pratique de l'agriculture et de l'élevage. Il faut croire que beaucoup d'entrepreneurs français ont, sur ce point, régressé : ils s'en remettent à la seule pratique de la cueillette.

<sup>14</sup> Auparavant, les stages démontraient l'engagement citoyen de l'entreprise, qui prenait du temps pour permettre à un jeune de découvrir le monde professionnel... Aujourd'hui, l'apprentissage remplit encore cette fonction, mais plus les stages, qui sont une main-d'œuvre ajustable comme les CDD et l'Interim. Plus grave, les stagiaires eux-mêmes sont en concurrence, car l'entreprise sait que les jeunes vont accepter un stage faute de mieux, pour ne pas rester inactifs. Elle " choisit " ses candidats, comme pour un recrutement, et ce sont les plus ou mieux diplômés qui l'emportent, quitte à prendre des jeunes déjà diplômés et sortis du cursus, qui prennent alors la place de stagiaires plus " légitimes ". Les entreprises aussi se font une concurrence " destructrice ", en utilisant les stagiaires pour facturer moins cher et casser les prix du marché." d'après le collectif *Génération Précaire*.

<sup>15</sup> Statistiques publiées par le ministère du travail.

Sous l'influence des cost killers, restructurations, multiplication de la sous-traitance, éclatement des collectifs de travail, recherche éperdue des gains de productivité, font que les systèmes productifs n'offrent plus, en France, le terreau propice au développement des qualifications. Ils font disparaître l'espace et le temps formateur nécessaires pour que jeunes et moins jeunes puissent acquérir des compétences. Le jeune, même doté d'une formation acquise à l'école ou à l'université, n'ayant pas de savoir faire immédiatement applicable n'est plus alors considéré que comme un salarié sans expérience, et même comme un facteur de risque pour la productivité de l'entreprise s'il nécessite l'attention et le suivi d'un tuteur. Ne peut-on établir un lien entre le fait que la France est un des pays où la productivité du travail est la plus grande et simultanément un des pays où les jeunes ont le plus de difficulté à entrer dans les entreprises?

En conclusion, si la question centrale peut se ramener à la nécessité de convaincre les entreprises de se lancer dans l'embauche de jeunes en alternance, quelles mesures pourraient être envisagées ? Les entreprises peuvent-elles comprendre la gravité de la situation et ouvrir largement leurs portes aux jeunes ? A ce sujet, en tout cas, Yvon Gattaz, ancien responsable du patronat français, semble avoir pris la mesure du problème. Il a lancé, en avril dernier, un appel national pour l'emploi des jeunes : « Les membres de Jeunesse et Entreprises demandent à leurs confrères, chefs d'entreprise de toutes tailles, toutes branches et de toutes régions, de prendre l'engagement de recruter des jeunes au tout début de leur vie professionnelle, pour une période de six mois minimum... Nous demandons que chaque entreprise embauche pour un stage qualifiant, au moins un jeune par tranche de 100 salariés... ». De même, pourquoi ne pas envisager un dispositif qui reprenne les principes du programme « Nouvelles qualification » inspiré par Bertrand Schwarz et, dans un esprit semblable, la mise en place à grande échelle des propositions du plan Hirsch sur l'alternance avec obligation de résultat. Un tel dispositif serait, alors, proposé à la négociation des acteurs sociaux en fonction des spécificités des branches.

## ANNEXE

### *Les principales mesures du Plan d'urgence pour les jeunes adopté en 2009 et visant leur insertion dans l'emploi*

- **Supprimer les charges jusqu'en juin 2010 pour toutes les entreprises qui s'engagent à former des apprentis** avec un objectif de 35 000 contrats en apprentissage supplémentaires et 30 000 contrats de professionnalisation en plus. Les entreprises qui embaucheront un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation bénéficieront d'une aide de 1 000 euros à 2 000 euros. L'objectif est de conclure 170 000 contrats pro entre juin 2009 et juin 2010 (contre 142 000 en 2008) et de porter le nombre de contrats en apprentissage à 320 000 (contre 285 000 signés en 2008).
- **Rémunérer les stages** de 400 euros dès le deuxième mois (30% du Smic).
- **Création de 50 000 contrats d'accompagnement formation** seront proposés aux jeunes de 16 à 25 ans inscrits à Pôle emploi ou suivis par les missions locales.
- **Création de 7 200 places supplémentaires dans les écoles de la deuxième chance** à des jeunes faiblement qualifiés, dans le cadre d'un partenariat avec les régions.
- **Création de 50 000 contrats initiative emploi (CIE)** pour les jeunes en chômage de longue durée. Ils concerneront surtout les secteurs du développement durable et de l'économie sociale.
- **Création de 30 000 contrats aidés** pour les jeunes qui n'entrent dans aucun de ces dispositifs.